



Département du Haut Rhin
Ville de Colmar

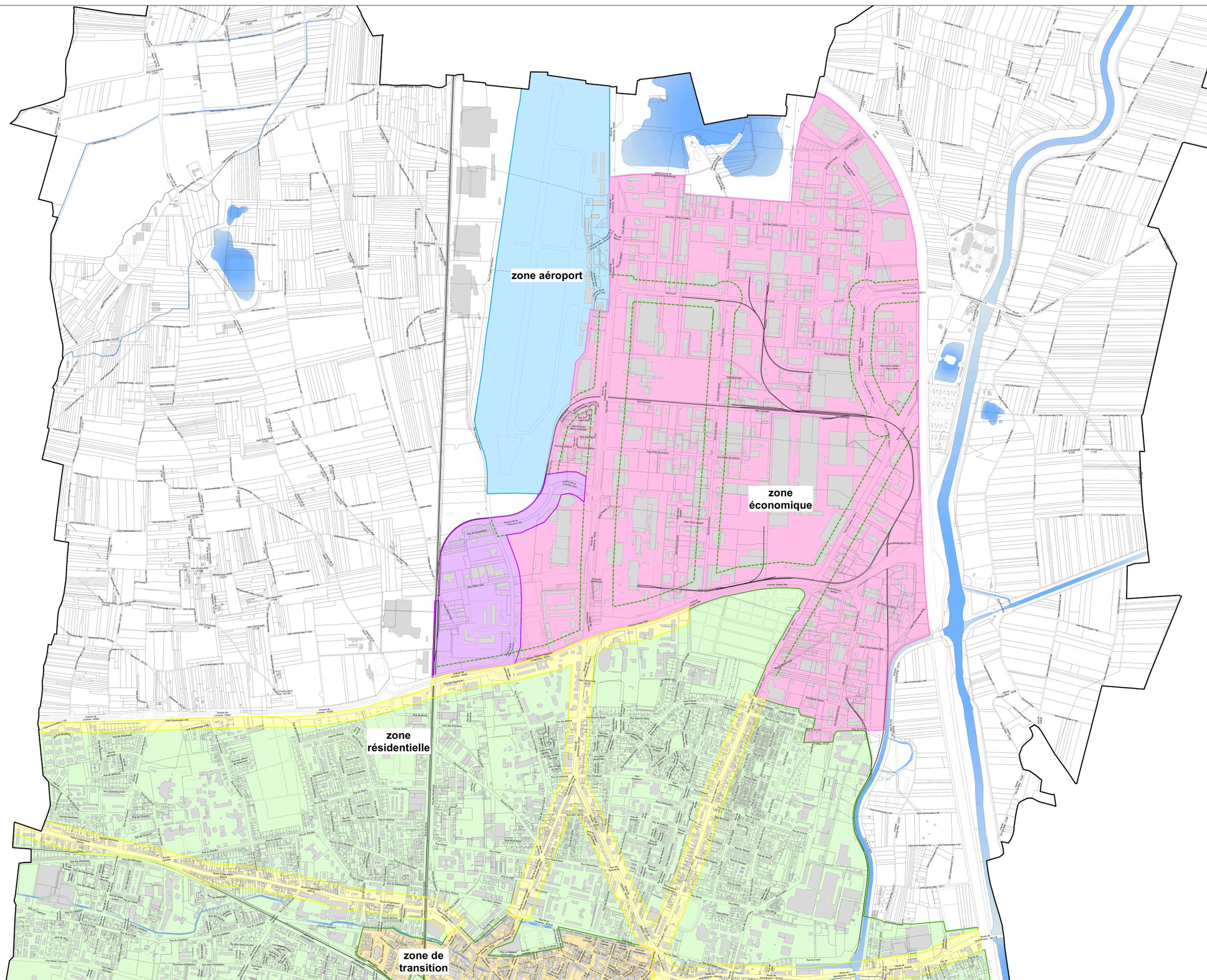
**Règlement Local de Publicité
Plan de Zonage**

Echelle : 1:5 000

Planche Nord

Règlement local de Publicité arrêté par délibération du Conseil Municipal
du 27 juin 2016
Pour le Maire, le 1er Adjoint
Yves Hemedinger

OTE INGENIERIE



Légende

- bande d'implantation
- zone de transition aux abords du secteur sauvegardé, dénommée ZP1
- zone économique, dénommée ZP2 A
- zone économique, dénommée ZP2 B
- zone identifiant l'aéroport, dénommée ZP3
- zone des entrées de villes, dénommée ZP4
- zone identifiant les secteurs d'habitat, dénommée ZP5
- zone couvrant les autres espaces du territoire communal, situés hors agglomération, dénommée ZP6